

ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Marie Aline LE CLER
1 Le Larron
44 480 DONGES

Donges le 12 mars 2020

tél : 06 88 76 64 53

à Madame la rédactrice,
Monsieur le rédacteur

Prière insérer

NOUVELLES UNITES = NOUVELLES AGGRAVATIONS DES CONDITIONS DE VIE DES RIVERAINS .

Le 11 mars 2020, l'entreprise TOTAL a annoncé l'implantation de deux nouvelles unités au sein du site industriel à Donges : une unité de désulfuration, une autre de production d'hydrogène .

Cette décision, loin d'être un « scoop » avait déjà été annoncée aux instances représentatives du personnel du Groupe Total par son président directeur Patrick Pouyanné le 16 avril 2015. Il avançait ces différentes mesures visant à moderniser la raffinerie de Donges, mesures conditionnées par l'aboutissement du projet de déviation de la voie ferrée Nantes-St Nazaire traversant le site industriel.

En clair, faute d'entente sur cette exigence, l'existence de la raffinerie était gravement compromise. Le préalable imposé illustre la contrainte exercée par l'exploitant sur les services de l'État.

Pour les riverains, l'implantation de ces deux nouvelles unités n'est pas sans conséquence sur leurs conditions de vie à Donges.

Dans son rapport (avril 2018), le Ministère de l'environnement à travers l'Autorité Environnementale chargée d'émettre un avis cible plusieurs incidences :

- Concernant les rejets atmosphériques et la qualité de l'air : L'Autorité environnementale précise que les « pétroles entrants pourraient être plus soufrés avec pour conséquence une production de sulfure d'hydrogène plus importante à traiter dans les usines à soufre ». Elle annonce également des rejets « nouveaux » de 1,7 t/an d'ammoniac et une augmentation des émissions de poussières de 110 t/an.

- Alors que le groupe Total vient d'être assigné en justice devant le tribunal de grande Instance de Nanterre pour manquement à son devoir de vigilance face aux risques climatiques par 14

collectivités et 5 associations, il est surprenant de constater le silence de l'État face à l'augmentation annoncée des gaz à effet de serre. Les émissions annuelles directes de CO₂ par la raffinerie étaient pour l'année 2014 d'environ 1250 kt. Les rejets supplémentaires liés à la mise en service des nouvelles installations devraient augmenter d'environ 15 % par rapport aux émissions actuelles.

- Par ailleurs, les riverains s'insurgent contre une consommation industrielle d'eau potable en augmentation depuis 2005, estimée à ce jour à environ 3,8 millions de m³/an.

Le projet des nouvelles unités nécessitera une augmentation de 533 000 m³ par an. Le seuil réglementaire fixé par la Préfecture sera dès lors dépassé.

D'autres nuisances sont à craindre et viendront s'ajouter à celles déjà imposées : le bruit, les odeurs, l'émission de particules fines....

A un moment où les enjeux de sauvegarde de notre planète et de notre environnement sont énormes, TOTAL doit tout faire pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, ses émissions polluantes (SO₂, H₂S, COVNM, particules fines, etc ..), sa consommation d'eau potable.

L'Etat doit exiger de TOTAL de relever ces défis dans le cadre de sa Responsabilité Sociétale et Environnementale, dans l'intérêt de la planète et conséquemment de la santé des Dongoises et Dongois.

Pour le bureau de l'ADZRP
Marie Aline LE CLER